
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt six juin, les membres du Conseil Municipal d'Amblainville appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation le 19 juin 2012 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Joël VASQUEZ, Maire**

Présents : M. Joël VASQUEZ, Maire

Mmes & MM. CHARPENTIER, DUMESNIL, du PLESSIS d'ARGENTRÉ, HABERKORN, DEPLECHIN, **Maires Adjoints**

Mmes & MM., ALLOUCHE, BRIFFA, HENIN, HERMAN, LEROY, VANDENABEELE, RIGOLLET- LEROY, COLLIN, PIEUX, SANTIAGO-GARCIA, **Conseillers Municipaux,**

Absents excusés : Mme LALEU a donné pouvoir à Mme RIGOLLET-LEROY

M. OBRY a donné pouvoir à M. DUMESNIL

M. BUNOUF a donné pouvoir à Mme VANDENABEELE

Monsieur le Maire salue la présence du public ; il rappelle au public qu'il n'est pas autorisé intervenir pendant les débats. Il ouvre la séance à 20 h 40, fait l'appel des membres présents et constate que le quorum est atteint.

M. Gilles HABERKORN est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2012

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2012 : sans observation, il est approuvé à l'unanimité.

I / COMMUNICATION DU MAIRE

- Bilan du 1^{er} trimestre sur la délinquance
- Remerciements subventions de l'OSSUAP, l'OMCA , des Comédiens malgré eux et du Tout Terrain 4x4
- Remerciements de l'O.M.C.A. pour le rallye de la bibliothèque du 26 mai 2012
- Information sur le règlement du concours du ROSO
- Lettre d'appui pour la subvention D.E.T.R. 2012/ Réponse Préfecture
- Accès au fichier Base élèves depuis le 7 juin 2012
- Lettre distributeur automatique de billets
- Festival fanfares en fêtes
- Lettre SEVE
- Lettre PRINT PACK
- Résultats de gymnastique masculine d'AMBLAINVILLE
- Jeux Intervillages du 7 juillet 2012
- Information sur la gratuité de l'accès à la déchetterie des Sablons pour les services techniques
- Exposition des réalisations des élèves de l'atelier de peinture du 30 juin 2012
- Aménagements budgétaires

A la demande de la trésorerie, quelques changements dans l'affectation du résultat des budgets commune et eau potable ont été effectués mais n'affectent en rien l'équilibre budgétaire.

Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Budget Commune

Le résultat de l'exercice doit intégrer les restes à réaliser et s'élève ainsi à 447 881, 51 €. Quant au report en R002, il est de 623 078, 77 €.

La section de fonctionnement est en suréquilibre en recettes à 660 922, 77 € par rapport aux dépenses qui s'élèvent à : 420 220, 84 € **soit un suréquilibre de 240 701, 93 €.**

La section d'investissement est en suréquilibre en recettes 836 481, 90 € par rapport aux dépenses qui s'élèvent à 799 762, 31 € après intégration des restes à réaliser en dépenses de 132 390, 35 € et 95 670, 76 € en recettes **soit un suréquilibre de 36 719, 59 €.**

Affectation du résultat 2011 – Budget Eau Potable

Le résultat à affecter est de 151 029, 63 €.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses à : **100 332, 65 € et en recettes à 179 232, 63 € soit un suréquilibre en recettes de 78 899, 98 €.**

La section d'investissement s'équilibre **en dépenses et en recettes à : 876 850, 00 €**

II / DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte, à la plus proche réunion utile du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétence accordée par le conseil municipal.

Décision 2012.07 De signer le bail d'habitation d'un logement situé 43 rue nationale 60110 AMBLAINVILLE à Madame Sandrine JABES pour une durée de six ans du 23 mars 2012 au 22 mars 2018 pour un montant mensuel hors charges de 460, 00 euros.

Décision 2012.08 D'accepter les termes et de signer le contrat d'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2012 avec la société VERHALLE sise 14 rue de l'Europe à Saint Crépin Ibouvilliers (60) pour un montant de 14 710 € HT.

III /Présentation des marchés période du 21.03.2012 au 20.06.2012

Par délibération en date du 25 mars 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, pendant la durée de son mandat, à signer l'ensemble des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) et la procédure allégée (article 30 du Code des Marchés Publics) lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 25 mars 2008, le Maire rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

La liste jointe au présent rapport comprend les marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) et la procédure allégée (article 30 du Code des Marchés Publics) pendant la période **21.03.2012 au 20.06.2012**

III / QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

1 Délibération : Constitution du Jury d'Assises de l'Oise pour l'année 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2012, la liste des jurés pour le département de l'Oise est arrêtée au nombre de trois membres répartis pour l'année 2013.

Le tirage au sort des jurés est effectué par les maires des communes de plus de 1.300 habitants, soit un juré pour 1.300 habitants, dont trois personnes tirées au sort sur la liste électorale d'Amblainville. La liste sera ensuite transmise au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BEAUVAIS qui procèdera au tirage au sort d'un juré sur la liste de notre Commune.

Mme LEROY, plus jeune élue présente à la séance de ce jour, est désignée pour effectuer le tirage au sort :

RESULTAT DU TIRAGE AU SORT :

Monsieur Mathieu Antoine LE CUFFEC né le 19 septembre 1987 à COMPIEGNE (60) domicilié 5 place du 8 mai 1945 à AMBLAINVILLE (60110)

Madame Christine Denise CHATELAIN épouse JAGOT née le 24 juin 1961 à PONTOISE (95500) domiciliée 18 rue Fanchon à AMBLAINVILLE (60110)

Monsieur Sébastien Michael PUSSARD né le 21 décembre 1987 à PONTOISE (95500) domicilié 13 ruelle Abîme à AMBLAINVILLE (60110)

2 Délibération : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2013

Rapporteur : Monsieur Francisco SANTIAGO GARCIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 17 janvier 2013 au 26 février 2013.

Dans ce cadre, la commune est amenée à désigner un coordonnateur communal, responsable de l'opération, interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nathalie VANDENBERGE en qualité de coordonnateur communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de désigner Madame Nathalie VANDENBERGE en qualité de coordonnateur communal pour le prochain recensement de la population 2013.

3 Délibération : Extension BT Souterrain rue de Chambly

Rapporteur : Monsieur Claude DEPLECHIN

Vu le code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la rue de Chambly

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 24 mai 2012 s'élevant à la somme de 9 883, 91 € (hors PCT) ou 5 019, 41 € (avec PCT)

Vu le montant prévisionnel de la participation de SA GRANIOU INFRA NORD de 8 365, 69 € (hors PCT) ou 5 019, 41 € (avec PCT)

Vu les statuts du SE 60 en date du 30 avril 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition du Syndicat d'électricité de l'Oise desserte en électricité rue de Chambly en technique souterrain
- **PREND ACTE** que le Syndicat d'électricité de l'Oise réalisera les travaux
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **PREND ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui sont dues au SE 60 selon plan de financement prévisionnel ci-joint

4 Délibération : Avenants de prolongation de la procédure de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire et la restauration scolaire

Rapporteur : Monsieur Hervé du PLESSIS d'ARGENTRÉ

Les services publics de gestion du centre de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire et la restauration scolaire sont gérés par deux conventions de délégation de service public.

Les dites conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2012.

Considérant que le délai pour conduire une procédure de délégation de service public est d'environ 8 mois selon la loi Sapin, il serait judicieux d'envisager parallèlement à la mise en place d'une remise en concurrence des présentes conventions ; leur prolongation pour une durée d'un an par la voie d'un avenant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer deux avenants de prolongation d'une année à compter du 1^{er} janvier 2013 : d'une part, pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement et l'accueil périscolaire ; d'autre part, pour la restauration scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 1 abstention et 18 voix pour

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation de la délégation de service public : d'une part, pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement et l'accueil périscolaire ; d'autre part, pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2013.

5 Délibération : Autorisation à lancer la procédure de délégation de service public pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire

Rapporteur : Madame Christine CHARPENTIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis quatre années, la commune a confié à la Ligue de l'enseignement :

- l'organisation et la gestion de l'accueil des enfants scolarisés de la maternelle à 17 ans pour les accueils suivants : le mercredi – et/ou toute autre journée de non scolarisation des enfants concernés et les vacances scolaires
- l'organisation de séjours de courte durée pendant les vacances scolaires, l'organisation de séjours pour les adolescents pendant les vacances,
- L'accueil post et périscolaire des enfants des écoles maternelles et élémentaires des deux groupes scolaires, les jours de scolarisation définis par le calendrier de l'inspection académique, et le calendrier applicable à l'établissement (actuellement du lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- L'animation de l'interclasse d'un midi à la reprise de la classe l'après midi dans les deux groupes scolaires.

La convention venant à terme au 31 décembre 2012, Monsieur le Maire propose de remettre en concurrence les différents prestataires sur le marché actuel, tout en conservant un mode de gestion indirecte de ces services enfance et jeunesse en continuant de les confier à une personne privée et a en conséquence l'obligation de respecter les dispositions des articles L 1411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, pour la mise en place d'une procédure de délégation de service public.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour engager une procédure de délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

6 Délibération : Délibération : Autorisation à lancer la procédure de délégation de service public pour la restauration scolaire

Rapporteur : Madame Christine CHARPENTIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis quatre années, la commune a confié à la Ligue de l'enseignement la gestion du service public de la restauration scolaire comprenant :

- l'élaboration des menus en conformité avec la réglementation ;
- l'approvisionnement en denrées en apportant un soin particulier au suivi de la traçabilité des aliments ;
- la confection des repas en conformité avec les prescriptions qualitatives et nutritionnelles, les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur ;
- le dressage des tables ;
- le contrôle de l'hygiène ;
- la gestion, la comptabilité, la facturation ;
- la perception du prix des repas auprès des usagers et de leur famille ;
- la participation à l'information nutritionnelle.

La convention venant à terme au 31 décembre 2012, Monsieur le Maire propose de remettre en concurrence les différents prestataires sur le marché actuel, tout en conservant un mode de gestion indirecte de ces services enfance et jeunesse en continuant de les confier à une personne privée et a en conséquence l'obligation de respecter les dispositions des articles L 1411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, pour la mise en place d'une procédure de délégation de service public.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour engager une procédure de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Madame Christine CHARPENTIER quitte la salle à 21 H 30.

7 Délibération : Modification de Commission de délégation du service public Centre de loisirs et restauration scolaire

Rapporteur : Madame Claudine HERMAN

Lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2008, une commission de délégation des services publics du Centre de loisirs et de la restauration scolaire a été mise en place.

L'actuelle commission présidée par Monsieur le Maire (membre de droit) est composée de 3 membres titulaires : Mme ALLOUCHE, M. DUMESNIL et M. du PLESSIS d'ARGENTRÉ et 3 membres suppléants : M. DEPLECHIN, Mme LEROY et M. OBRY.

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir décidé de lancer la procédure de délégation des services publics de gestion de l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire, il est indispensable d'élaborer un nouveau cahier des charges pour la prochaine remise en concurrence.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de revoir la composition de la commission actuelle ; demande si certains membres veulent s'y ajouter ou se retirer de cette commission.

Il rappelle que cette commission, présidée par le Maire, doit comprendre des membres titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 15 voix pour,

- **DÉCIDE** d'engager une réflexion d'ensemble sur la composition de la commission
- **DÉCIDE** de surseoir à statuer sur cette question et de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

8 Délibération : Soumission à déclaration préalable de toutes les divisions et séparations sur le territoire de la commune

Rapporteur : Monsieur Martial DUMESNIL

Vu l'article L111-5-2 du code de l'urbanisme « Dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L 421-4, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

L'autorité compétente peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques.

Lorsqu'une vente a été consentie en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte.

Vu le caractère rural et ancien de la commune

Vu les problèmes de stationnement récurrents

Vu les problèmes de vis-à-vis

Vu les problèmes de sécurité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soumettre à déclaration préalable toutes les demandes de divisions volontaires en propriété ou en jouissance, d'une propriété

foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives dans les zones qu'il convient de définir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 abstentions et 13 voix pour,

- **DÉCIDE** de prendre une délibération sur le principe de la soumission à déclaration préalable de toutes les demandes de divisions volontaires en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives

- **DÉCIDE** de soumettre l'ensemble du territoire à cette nouvelle disposition

9 Délibération : Demandes de subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur Gilles HABERKORN

Après étude du dossier des demandes de subventions exceptionnelles déposés par les associations du Bull Boxing et du Tennis Club d'AMBLAINVILLE, la commission des associations propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500, 00 € au Bull Boxing et de 300, 00 € au Tennis Club.

La commission précise que concernant le Bull Boxing, cette subvention est destinée à permettre aux enfants de réaliser des stages sportifs et ce sous conditions de présentation de justificatifs.

Quant à la subvention du Tennis Club, elle dédommage partiellement l'association pour les dégâts causés sur le court de tennis (filets et poteaux dégradés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 500, 00 € au Bull Boxing et de 300, 00 € au Tennis Club ;

- **DIT** que les subventions sont inscrites au budget de la commune de l'exercice 2012 au chapitre 011 article 6574.

10 Délibération : Présentation du rapport annuel 2011 de GRDF

Rapporteur : Madame Annie VANDENABEELE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel de concession de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de concession de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'année 2011.

11 Délibération : Présentation du rapport annuel 2010 du SE 60

Rapporteur : Monsieur Martial DUMESNIL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel du SE 60 pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du SE 60 pour l'année 2010.

12 Délibération : Présentation du rapport annuel 2011 du Conservatoire d'espaces naturels Picardie

Rapporteur : Monsieur Claude DEPLECHIN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2011 du Conservatoire d'espaces naturels Picardie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation rapport annuel 2011 du Conservatoire d'espaces naturels Picardie

13 Délibération : Présentation du rapport annuel 2011- 2012 de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise

Rapporteur : Monsieur Hervé du PLESSIS d'ARGENTRÉ

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2011-2012 de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation rapport annuel 2011-2012 de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise

14 Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention tripartite entre Monsieur le Président de l'association des Jardins familiaux, Madame Eliane DELIE et la commune d'AMBLAINVILLE sera prochainement conclue afin de permettre l'acquisition de parcelles aux fins de centralisation des Jardins familiaux le long de la RD 205.

- Monsieur Hervé du PLESSIS d' ARGENTRÉ évoque la prochaine réunion de la C.C.S. qui se déroulera ce jeudi 28 juin 2012. A l'ordre du jour du conseil communautaire : les comptes administratifs, une proposition de modification des statuts, le transfert de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2014, la possible extension du siège social de la C.C.S ...

- Madame Annie VANDENABEELE s'interroge quant au manque de place au sein des locaux de la C.C.S. ; Monsieur Hervé du PLESSIS d'ARGENTRÉ déplore le peu de réunions des commissions mais reconnaît que les salles disponibles sont peu nombreuses et trop exigües.

- Madame Isabelle HÉNIN questionne à propos du retard pris dans l'agrandissement du parking de la gare de Bornel ; Monsieur Hervé du PLESSIS d'ARGENTRÉ relate les problèmes rencontrés du fait de la S.N.C.F. lors du bornage des terrains et tout particulièrement, en matière de sécurisation des lieux lors des interventions des géomètres.

- Madame Claudine HERMAN fait part au conseil municipal de l'immense succès de la fête de la musique et des Feux de la St Jean et adresse tous ses remerciements à tous ceux qui y ont participé activement. Elle rappelle les prochaines manifestations : la remise des prix des CM2, les vélos fleuris et le vide grenier...

La séance est close à 22 h 25.